REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord - 21e Circonscription
(CANTONS d'AVESNES Nord et Sud - SOLRE-LE-CHATEAU - TRELON)

ELECTIONS LEGISLATIVES DE MARS 1967

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Ve RÉPUBLIQUE

Electrices, Electeurs,

Dimanche dernier, en participant massivement au premier tour de scrutin, vous avez prouvé combien vous étiez conscients de l'importance de cette consultation électorale, et vous avez librement exprimé vos préférences.

Je remercie très sincèrement les 14.000 votants qui m'ont accordé ou renouvelé leur confiance, et qui m'ont ainsi confirmé la justesse des positions que je défends. Recevoir au 1er tour 43% des suffrages exprimés, cela est, dans notre circonscription, assez peu fréquent : j'en suis fier et je suis persuadé que cela m'impose plus de devoirs encore que par le passé.

Le scrutin de ballottage va revêtir une importance capitale.

C'est la logique et l'intérêt de notre région qui doivent guider votre vote.

LA LOGIQUE vous commande de confirmer les votes émis lors de l'élection présidentielle, et lors du 2e tour de 1962 : **VOTER MOULIN**

L'INTERET vous conseille de voter pour un député qui, siégeant dans la majorité, sera d'une plus grande efficacité qu'un député de l'opposition : Le vote de l'ensemble du pays est une indication sûre qu'il ne faut pas négliger.

De plus, notre région étant déjà représentée au Parlement par le Sénateur NAVEAU, votre intérêt vous dicte de **VOTER MOULIN**, afin de conserver vos DEUX représentants, qui correspondent aux DEUX tendances exprimées dans notre région.

La logique et l'intérêt concordent !

Votez UTILE !

Votez Arthur MOULIN

et Marcel BRISSY

VU, LES CANDIDATS

I.P.A. - FOURMIES